

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 15 MARS 2023 A 20 HEURES.

Date de la convocation : 7 mars 2023

Présents :M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoint, , Mme CHATON Gwendoline, Mme VILLARD Sylvie, M GAGLILOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, M TROTTET Maxime, Conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir donné : Mme FORISSIER Marilyne pouvoir à M TROTTET Maxime, Mme DAVIN Julie pouvoir à Mme CHATTON Gwendoline, Mme LOURDIN Vanessa pouvoir à Sylvie VILLARD, Mme MATHIEU Nicole pouvoir à Mme MARCEL Madeleine.

MmeCHATTON Gwendoline a été désignée comme secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 18 janvier 2023

N'appelant aucune observation, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité de ses membres.

DECISIONS MUNICIPALES pour information

Monsieur le Maire donne lecture des décisions municipales qu'il a pris au nom du conseil suite à la délibération lui conférant diverses attributions (D1-2023-03-15)

0001-2023- DPU non exercé

Vendeur : Mme MARJOLET Marie

Terrain ZN 108 le Canal

Acquéreur : SCI la Beaulieuse pour 275 000 €

0002-2023- DPU non exercé

Vendeur : M THEVENON Didier CHAVEROT Arlette

Terrain ZP 58, 4 Chemin de Bel Air

Acquéreur : Mme Linsay JORGE et Mr Tom VERICEL 85 000 €

0003-2023- DPU non exercé

Vendeur : M THEVENON Didier CHAVEROT Arlette

Terrain ZP 57 4 Chemin de Bel Air

Acquéreur : M Jean SANDON et M Serge DRIOT, 70 000 €

0004-2023- DPU non exercé

Vendeur : M THEVENON Didier CHAVEROT Arlette

Terrain ZP63, 4 chemin de Bel Air

Acquéreur : Mme Elsa COUTURIER M Nicolas SAGNARD pour 78 500 €

0005-2023- DPU non exercé

Vendeur M THEVENON Didier CHAVEROT Arlette

Terrain ZP 64 , 4 Chemin de Bel Air

Acquéreur : M Gaetan GREVE Mme Laetitia BOBLENZ pour 75 000 €

0006-2023- DPU non exercé

Vendeur : M THEVENON Didier CHAVEROT Arlette

Terrain ZP 55 , 4 Chemin d Bel Air

Acquéreur : M Jérémy BARBIER et Mme Alexandra DOCQUOIS pour 59 000 €

0007-2023- DPU non exercé

Vendeur :M THEVENON Didier CHAVEROT Arlette Mme MARJOLET Marie

Terrain ZP 61, chemin de Bel Air

Acquéreur : M Florian MONIER et Mme Noémie BARBOST pour 79 500 €

0008-2023- DPU non exercé

Vendeur : M GRATALOUP Stéphane

Terrain C 432et 443 14 rue de la Bascule

Acquéreur : M et Mme Adrien FRANCON pour 284 000 €

APPROBATIONS COMPTES DE GESTION ASSAINISSEMENT

Le CA et le CG du budget assainissement sont présentés au conseil municipal. Après en voir délibéré approuves ces documents à l'unanimité des membres (le maire ne prenant pas part au vote) (D2-2023-03-15 pour le CA) et (D2-2023-03-15 pour le CG)

Soit total des dépenses :	68 667.30 €
Total des Recettes	128 300.89
Résultat	+ 59 633.59 €

TAXES 2023

Monsieur le Maire rappelle les taux 2022

TF : 26 %

TFNH : 30.65 %

TH : 5.67 %

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 5 contre, le conseil municipal fixe les taxes 2023 comme suit –(D4-2023-03-15)

TFB : 27 %
TFNF 32.65 %
TH 5.87 %

ECOLE

Madame Sintès adjointe fait un compte rendu du conseil d'école. Monsieur le Maire précise que pour la première fois une ATSEM Nathalie) a pu y assister après maintes discussions avec Mme la Directrice.

CME

Madame Sintès, adjointe informe le conseil municipal que la date du 3 juin a été retenue par le CMJ pour sa fête du jeu qui se déroulera sur la journée à partir de 10h30.

SDA –

Subvention Agence de l'Eau La demande de subvention a été déposée, il convient pour finaliser cette demande que le conseil municipal valide cette demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau en autorisant Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention. Après délibération à l'unanimité des membres, le conseil municipal valide cette demande de subvention (D5-2023-03-15)

PERSONNEL COMMUNAL

Renouvellement contrat travail.

Monsieur le maire informe le conseil que le CDD de Monsieur Frédéric DE OLIVERIA arrive à expiration le 30 mars. Il propose au conseil de faire un CDI contractuel. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, le conseil municipal valide ce CDI à compter du 1^{er} avril 2023 (D6-2023-03-15)

Entretien professionnel pour information ces derniers ont débuté cet après-midi

LOCATIONS

Règlement intérieur salle des fêtes et Arc en Ciel . Ce point est reporté à la prochaine séance.

TERRAIN DOSSIER COMMUNE/CONSORTS DE GARSIGNIES

Monsieur le Maire rappelle que pour finaliser le projet « création d'un chemin piétonnier » il convient de procéder, dans un premier temps, au déclassement de la parcelle du domaine public (D7-2023-03-15), puis dans un deuxième temps le classement de ladite parcelle dans domaine privée de la commune (D8-2023-03-15). Après délibération à l'unanimité des membres, le conseil municipal approuve ces modifications.

TRAVAUX

La société HIMS a fait parvenir un devis de réparation pour remise en état du cadran côté mairie : 1851.60 €, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ce devis.

Demande de Fond de Concours CCFE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une demande de subvention a été déposée au titre du fonds de concours, il convient donc de prendre une décision actant cette demande. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, le conseil municipal valide le dépôt de demande subvention (D9-2023-03-15)

Convention SIG GéoLoire Forez Est

Monsieur le Maire rappelle que la CCFE a acquis un SIG en mutualisation avec le SIEL TE42- Coût gratuit pour les communes membres. Il donne lecture de la convention à signer. Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention. (D10-2023-03-15)

- QUESTIONS DIVERSES

Au chapitre des questions diverses le conseil municipal :

Prend connaissance :

- De la dénomination de la voie nouvelle créée. :
- Des Remerciements de Mme Sadot pour le geste de la commune aux enfants nés en 2022
- De la demande de Mme RICHARD pour le déplacement de 2 bennes Zone du Canal. Dossier géré.
- Du diplôme reçu par la commune pour participation au concours Villes et Villages Fleuris
- Rejette la demande de Subvention Lycée Privé Agricole Ressins
- CCFE : à compter du 1^{er} janvier les personnes qui perdent les badges poubelles devront s'acquitter de la somme de 3 € lors de la remise d'un nouveau badge.
- Du projet d'achats de panneaux lumineux : « La ville de Chambéon vous informe »
- Du trail Feurs/Marols qui passe sur la commune le 25 juin 2023 entre 8 h et 10 h
- Décide de refaire les planches de rive de la salle évolution pendant les vacances scolaires de Pâques
- Des remerciements de Madame FOYATIER suite à la cérémonie faite en son honneur pour ces 100 ans.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 23 heures.

Prochain conseil : vendredi 14 avril 2023.

La secrétaire de séance
Gwendoline CHATTON

le Maire
Patrick MATHIEU